

OBJECTIF 2040

LA STRATÉGIE NEUTRALITÉ CARBONE PAU BÉARN PYRÉNÉES

Points essentiels





Seule la mise en œuvre des solutions nouvelles de transition énergétique sauront nous permettre de tendre progressivement vers la neutralité.



Notre communauté d'agglomération s'est fixé une ambition majeure : atteindre la neutralité carbone dès 2040. Dix ans plus tôt que les prescriptions de l'Union européenne.

Loin des mots et des incantations, seule la multiplication des actions concrètes, des investissements structurants, seule la mise en œuvre des solutions nouvelles de transition énergétique sauront nous permettre de tendre progressivement vers cette neutralité. C'est le sens des opérations, innovantes, que nous engageons. Avec Fébus, notre transport public à hydrogène sans émission ; avec le réseau de chaleur urbain alimenté à 75 % d'énergies renouvelables dont l'incinération de nos ordures ménagères. Avec la production de biogaz notamment par la méthanisation des boues d'épuration. Et bien d'autres opérations à venir comme le développement de la géothermie peu profonde, l'installation d'ombrières photovoltaïques, le renforcement



de la production hydroélectrique sur le gave de Pau...

La stratégie à mettre en œuvre doit être acceptée du plus grand nombre. Sans fractures. Il est proposé de travailler et d'accélérer sur trois grands axes d'actions. La diminution de nos émissions par la sobriété. La transition énergétique par l'isolation des logements. L'augmentation de nos capacités de captation du carbone.

Un immense défi donc. Mais aussi une vraie opportunité. Celle de créer de nouveaux emplois par l'accélération des mutations de notre territoire, le Béarn, historiquement au cœur des grands enjeux énergétiques.

François BAYROU



SOMMAIRE

03 Edito

Glossaire

05 Intro

La neutralité carbone pour l'agglo, c'est quoi ?

O8 D'où partons-nous ? État des lieux !

Quelle trajectoire ? Quels objectifs se fixer ?

14 Les recommandations

18 Conclusion

GLOSSAIRE

BBC Bâtiment Basse Consommation

CAPBP Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

CO₂ Dioxyde de carbone

EnRR Énergies Renouvelables et de Récupération

GES Gaz à Effet de Serre

LTECV Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

NCO₂ Neutralité Carbone

PCAET Plan Climat Air Energie Territorial
PDU Plan de Déplacements Urbains
PLH Programme Local de l'Habitat

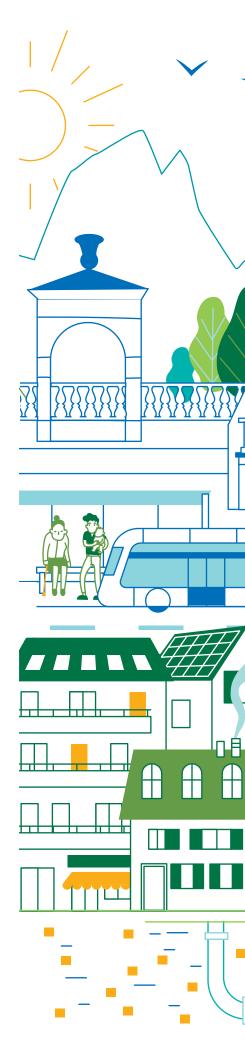
PLUi Plan Local d'Urbanisme intercommunal

RCU Réseau de Chaleur Urbain

SRADDET Schéma Régional d'Aménagement, de Développement

Durable et d'Egalité des Territoires

tC02éq Unité de mesure en tonne "équivalent" CO2







INTRO

Pau Béarn Pyrénées est un territoire historiquement engagé dans une démarche de transition énergétique et écologique. Soucieuse de lutter contre le réchauffement climatique et de renforcer ses engagements, l'Agglomération s'est fixée comme objectif d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2040.

Cette ambition s'inscrit dans le prolongement des décisions européennes, nationales et régionales pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Pour parvenir à remplir cet objectif, la CAPBP a entamé un travail d'élaboration de sa stratégie. Ce document présente les premières grandes orientations qui s'articulent autour :

- des 3 leviers que sont la réduction, la séquestration et la compensation des émissions de gaz à effet de serre;
- d'objectifs chiffrés ;
- des politiques publiques menées ainsi que des forces et faiblesses du territoire.

Les recommandations associées à ces grandes orientations constituent un socle à enrichir.

L'Agglomération s'est fixée comme objectif d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2040.

LA NEUTRALITE CARBONE, c'est quoi?



La neutralité carbone, sur un périmètre donné – ici, notre agglomération – c'est :

- autant d'émissions de CO₂ absorbées*
 dans les puits de carbone (* On dit
 "séquestrées"!)
- que d'émissions de CO₂ liées à nos activités.

La **différence nette** entre les phénomènes d'émission et de séquestration du CO₂ est **nulle** :

c'est une balance à l'équilibre!

lci comme partout ailleurs, cette balance est actuellement déficitaire de 720kt CO₂/an.



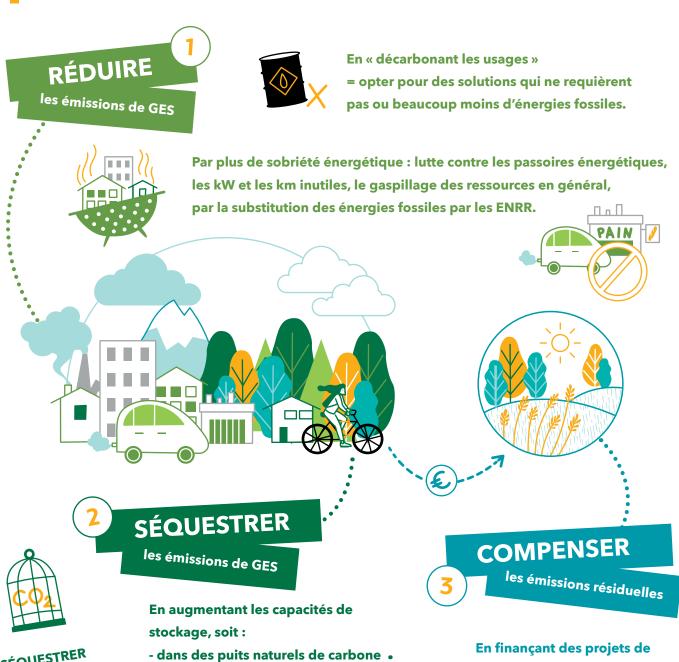
Les capacités de stockage des puits de carbone, réelles et potentielles, ne suffisent pas à combler les émissions.

Il faut donc avant tout réduire nos émissions de GES!

L'effort de réduction à consentir doit être socialement acceptable et compatible avec les spécificités du territoire et les attentes nationales ou européennes :

- Il faut fixer un niveau de réduction ambitieux mais réaliste.
- Les émissions résiduelles devront donc être compensées ailleurs!

Les trois crédos de la neutralité carbone sont donc :

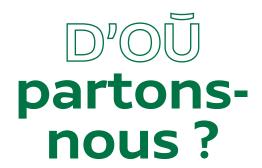


SÉQUESTRER = capter, absorber les émissions de GES

- artificiellement dans des cavités.



En finançant des projets de réduction d'émissions ou de séquestration de carbone en dehors de notre territoire.

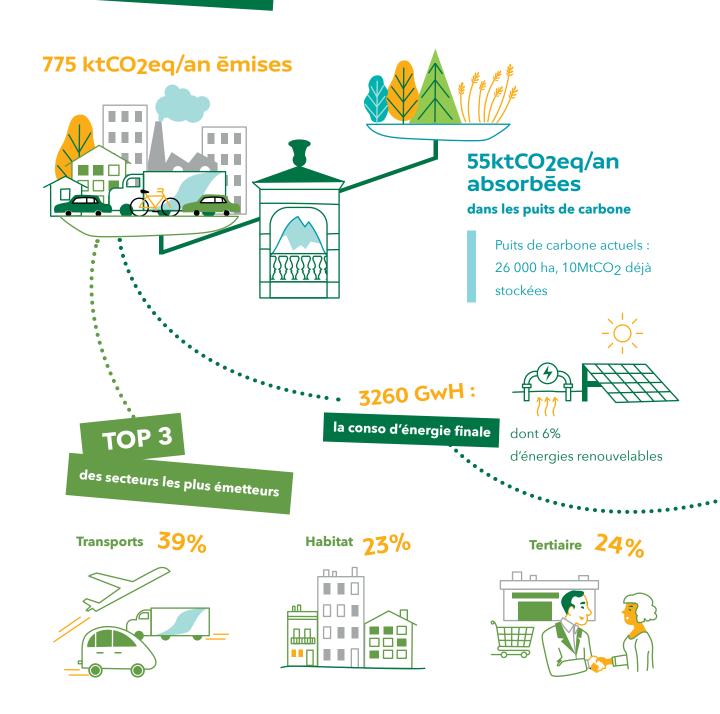


ÉTAT DES LIEUX!

Notre bilan des Gaz à Effet de Serre (GES) est déséquilibré :

la balance entre émissions et séquestration des GES est déficitaire de

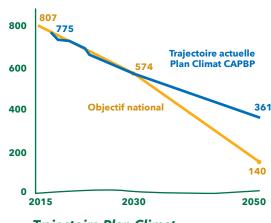
720ktCO2 eq / an*



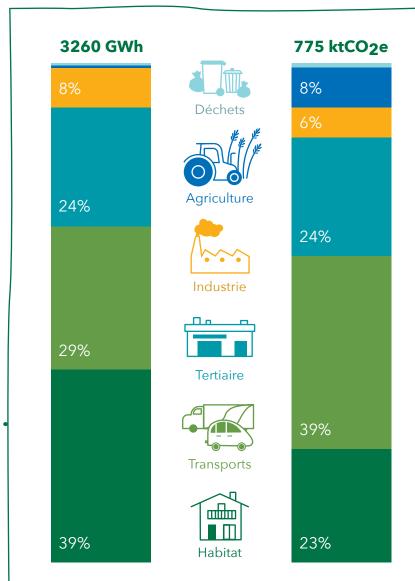
^{*} Année de référence : 2017

Changer d'échelle pour aller plus loin

Le Plan Climat adopté par la collectivité en 2018 doit être amplifié pour accélérer la décarbonation.



Trajectoire Plan Climat



Consommation d'énergie finale et émissions de GES totales annuelles sur le territoire de la CA Pau Béarn Pyrénées par secteur d'activités*

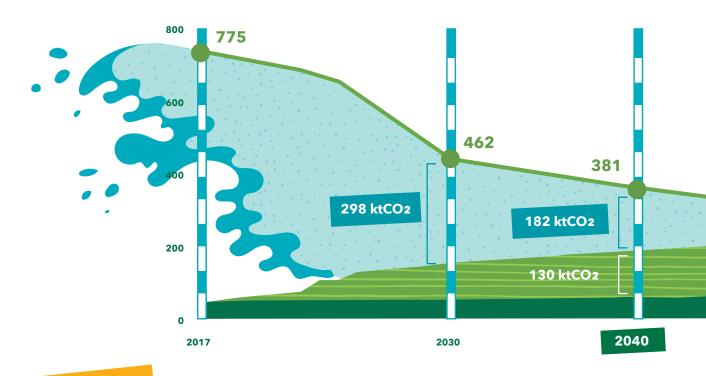
Ainsi, ses objectifs chiffrés en matière de réduction des émissions de GES, d'économies d'énergies et de production d'énergies renouvelables sur le territoire doivent être revus à la hausse pour atteindre la neutralité carbone en 2040. Il est nécessaire de changer d'échelle!

De la même manière, si l'on se penche sur les documents cadres de la collectivité en matière d'habitat (PLH), de mobilité (PDU), ou d'urbanisme (PLUi), on constate qu'ils intègrent tous une ambition et des actions favorables au climat et à l'environnement, mais qu'il faut aller plus loin :

- la neutralité carbone devra y être retranscrite de manière formelle;
- les mesures de réduction des émissions de GES devront y être systématiquement chiffrées.

QUELLE TRAJECTOIRE?

QUELS OBJECTIFS se fixer?





RÉDUIRE

de 76% les ĕmissions de GES

Dont 50% grâce aux actions de sobriété et 26% grâce au ENRR.

4/2

Diviser par 2

la consommation énergétique :

de 3260 ă 1650 GWh



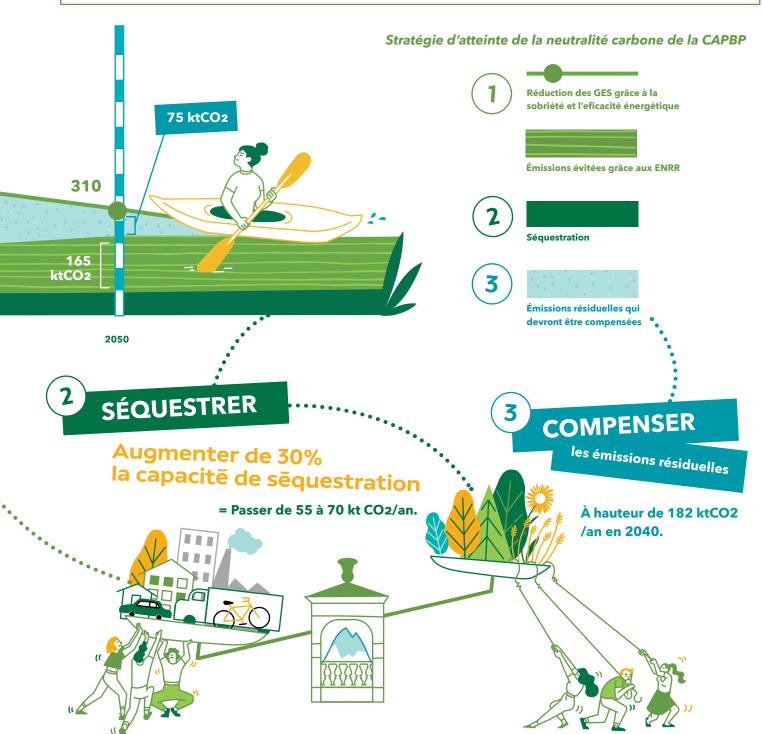
Multiplier par 5 la capacité de production d'Énergies Renouvelables et de Récupération (ENRR) :

de 198 ă 992 GWh

POINT MÉTHODO

Afin de déterminer la trajectoire pour atteindre la neutralité carbone, des objectifs chiffrés ont été élaborés à partir d'un outil de scénarisation conçu sur mesure. Cet outil permet de faire varier des paramètres tels que le % de parc résidentiel ou % de surface de locaux tertiaires rénovés. Il est ainsi possible de déterminer les tonnes de CO2 économisées et de les déduire du dernier bilan GES du territoire. Cela a permis de scénariser les évolutions possibles des émissions de GES jusqu'à 2050 et ainsi de déterminer la/les trajectoires compatibles avec les spécificités du territoire.

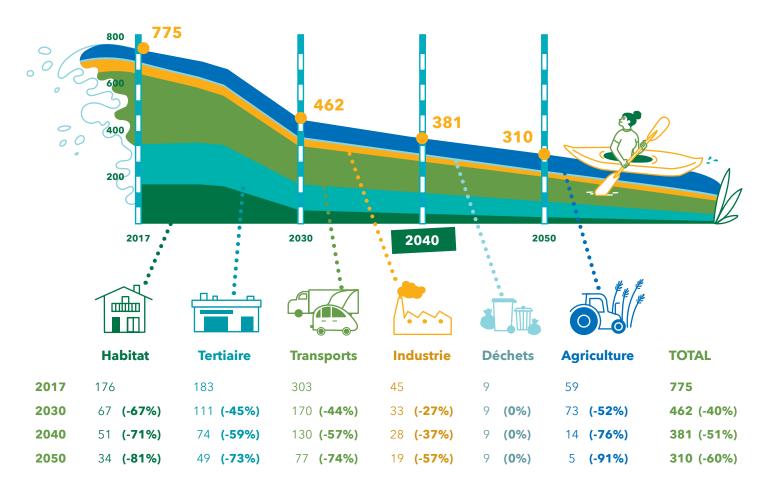
Le travail de scénarisation a également permis de déterminer les efforts de réduction par secteur d'activités et ceux à poursuivre jusqu'en 2050.



Et par secteur d'activité, ça donne quoi ?

61% de l'effort d'ici 2040 à porter sur les 3 secteurs les plus émetteurs de GES (mobilité, habitat et tertiaire):

de 662 ktCO2 ă 160 ktCO2



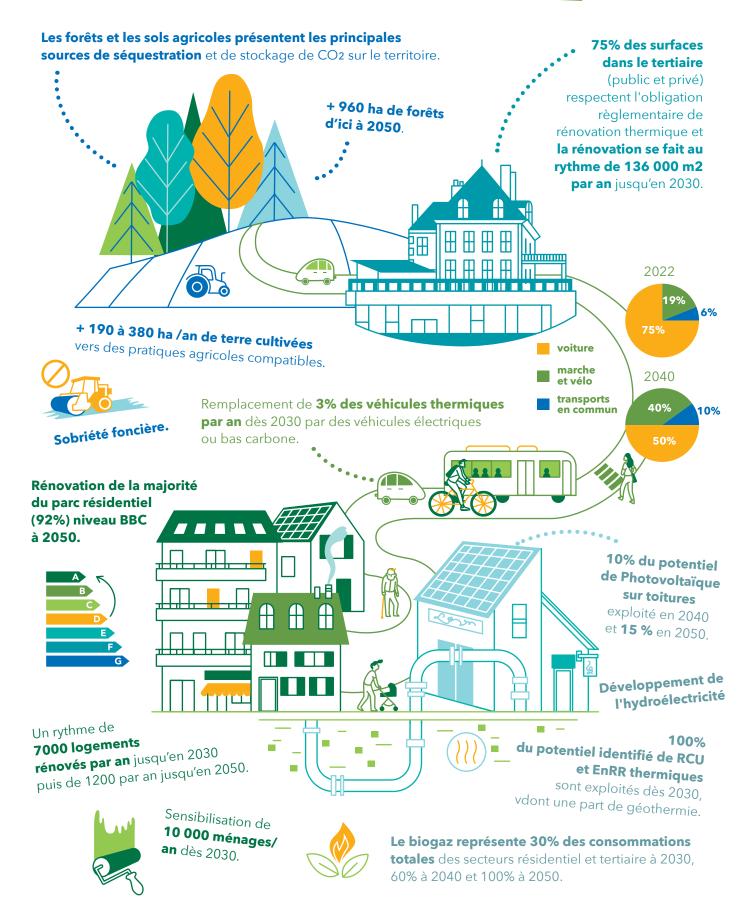
Évolution entre 2017 et 2050 de la réduction des émissions de GES par secteur d'activité du fait de la sobriété et de l'efficacité énergétique, en ktCO2/an.



Afin de l'illustrer, **le schéma sur la page de droite** présente les valeurs des hypothèses retenues pour dessiner une trajectoire neutralité carbone. Ces hypothèses prennent en compte à la fois les caractéristiques du territoire (ex. : nombre et qualité des logements), les exigences réglementaires (ex. : décret tertiaire) tout comme des tendances nationales (fin annoncée de la vente des véhicules thermiques) ou des objectifs inscrits dans des documents de planification (ex. :

SRADDET au niveau régional). La stratégie de neutralité carbone devra donc se décliner au travers d'une série d'actions complémentaires et compatibles avec ces différents paramètres.

Qu'est-ce que ces objectifs en kt CO2 /an impliqueraient concrètement?



LES RECOMMANDATIONS



Renforcer le Plan Climat et intégrer la neutralité carbone dans toutes les stratégies sectorielles

Le nouveau Plan Climat, qui sera adopté en 2024, devra **aligner ses objectifs** chiffrés sur l'ambition de neutralité carbone et proposer un plan d'action **renforcé et partagé.**

Au-delà du Plan Climat, l'ensemble des politiques publiques de la collectivité devront être revues au prisme de la neutralité carbone, qui deviendra un paramètre incontournable de leur élaboration.

Dans la même optique, il conviendra d'assurer une **cohérence accrue entre les différents documents cadres** (PLUi, PLH, PDU, PCAET, Plan Biodiversité): leurs actions respectives doivent entrer en synergie et être déployées en parallèle.

Enfin, l'intégration d'objectifs chiffrés et de mesures d'impact en termes d'émissions de GES dans les principaux domaines d'action sera un élément central pour suivre les progrès et opérer des ajustements si nécessaire.

Ensemble, mettons-nous en ordre de marche pour atteindre la neutralité carbone en 2040!

Quelques exemples



Document cadre

Adopter une agriculture bas carbone : la première génération de ce document est à formaliser pour des pratiques agricoles et forestières plus durables et bas carbone.

- Viser une gestion foncière raisonnée.
 - Participer à la création d'une coopérative carbone locale (ex. de la coopérative de la Rochelle).



Adopter un Schéma
Directeur des Energies : la
neutralité carbone devra être
un paramètre incontournable
de ce futur document.

- Avoir une meilleure connaissance des besoins de froid pour développer une stratégie efficace en la matière.
 - Mobiliser les différents types d'énergies renouvelables du territoire (solaire, hydraulique, géothermie, etc.).
 - Faciliter l'émergence de « petits réseaux de chaleur » en complément du Réseau de Chaleur Urbain (RCU).



Document cadre

Renforcer le Programme Local de l'Habitat actuel en priorisant la rénovation de l'existant sur la construction neuve.

- Permettre la massification des travaux de rénovation énergétique en créant une plateforme intégrée de rénovation énergétique.
 - Participer à la structuration et l'animation de la filière des acteurs de la rénovation (artisans, formateurs, banques, etc.).



Document cadre

Garantir la mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains.

- Favoriser et promouvoir les mobilités actives (vélo, marche à pied).
 - Décarboner les transports en commun et les flottes captives.
 - Agir sur les contraintes de stationnement.
- Accompagner les transformations de pratiques en matière de fret et de logistique urbaine.
- Développer l'intermodalité et le covoiturage.



- Favoriser la mise en œuvre du décret tertiaire (sur le tertiaire public et le tertiaire privé).
- Sensibiliser et mobiliser les usagers et occupants des bâtiments publics (sobriété).
- Poursuivre et intensifier le programme de Rénovation thermique des bâtiments de la CAPBP et accompagner les communes.



Faire de la neutralité carbone un objectif partagé par tous en insufflant un état d'esprit et une dynamique collective

Seule, la CAPBP ne pourra pas atteindre l'objectif de neutralité carbone par les ressources et leviers relevant uniquement de ses champs de compétences.

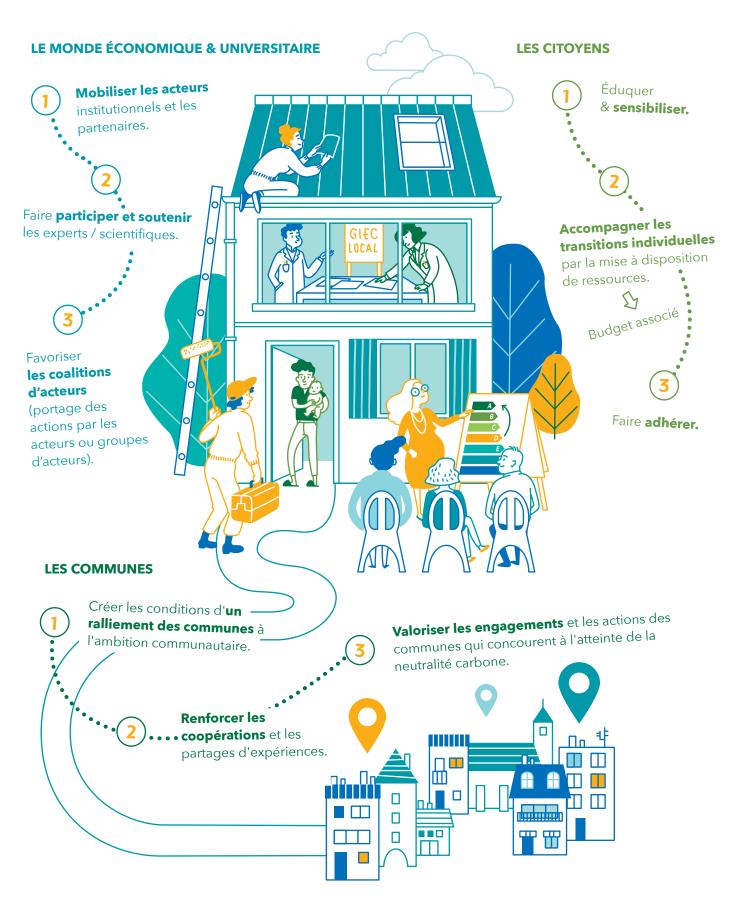
Il est bien l'affaire de tous les acteurs du territoire : monde économique et universitaire, milieu associatif, partenaires institutionnels et habitants.

C'est un **projet de société** et de territoire dans lequel chacun pourra trouver un rôle et se projeter dans un **avenir désirable**.

L'état d'esprit, les modalités de définition du plan d'action ainsi que la mise en œuvre de la stratégie seront donc tout aussi importants que les projets techniques. Ainsi, la structuration et l'animation d'une réelle **dynamique collective** conditionnera l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone, car c'est en favorisant l'adhésion, l'appropriation et la participation de tous que nous y arriverons.

A cet égard, la collectivité portera une vigilance particulière à mettre en œuvre **une transition juste**, qui ne laisse pas de côté les personnes les plus vulnérables, qui sont aussi souvent les premières victimes des impacts du changement climatique.





CONCLUSION

Atteindre la neutralité carbone est un défi considérable qui nécessitera l'implication de tous. La CAPBP devra non seulement accompagner mais surtout accélérer les transitions écologiques et sociales indispensables pour la lutte contre le réchauffement climatique. Il s'agira de s'adapter à l'évolution du climat et à ses conséquences systémiques sur nos modes de vie. A nous d'imaginer et de choisir notre chemin pour l'atteindre. Ce défi peut être une réelle opportunité d'écrire une nouvelle page tout en continuant à préserver la qualité de notre cadre de vie. L'ambition de neutralité carbone recouvre un double enjeu:

- Elle est un moteur pour la création de richesses et la protection de la population face à aux vulnérabilités climatiques.
- Elle est **notre reflet** : elle s'inscrit dans la lignée du projet global du territoire, de son authenticité et de son exemplarité.







Objectif Neutralitē Carbone 2040

